

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 572

présenté par
M. Mamère, Mme Billard, M. Yves Cochet et M. Braouezec

ARTICLE 16

Dans la dernière phrase de l'alinéa 4 de cet article, substituer aux mots :

« de quinze jours »

les mots :

« d'un mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Revaloriser le Parlement, c'est permettre aux parlementaires d'avoir le temps du débat.